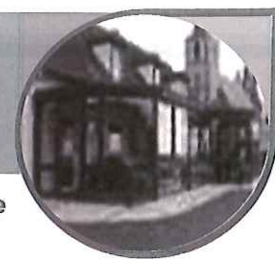




Communiqué

N°00000002/19

Commune de Grosseoeuvre



INSCRIPTION A L'ÉCOLE DE GROSSEOEUVE – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 :

Rentrée scolaire 2019/2020 : les inscriptions seront reçues au sein de l'école de Grosseoeuvre durant le mois de mars 2019 et ce, à compter du **lundi 04/03/2019**. Elles concerneront les enfants nés en 2016 qui feront leur entrée en maternelle en septembre 2019 ainsi que les élèves nouvellement installés sur la commune et ne fréquentant pas encore l'école de Grosseoeuvre. Les élèves actuellement en grande section, domiciliés sur la commune et passant au CP à la rentrée prochaine, seront réinscrits automatiquement. Pour toute nouvelle inscription, il est demandé aux parents de fixer, au préalable, un rendez-vous avec la directrice de l'école, Madame Manon Fougère, en la contactant, par téléphone, au ☎ : **02.32.37.96.68 (le lundi de 9h00 à 11h30 et 13h30 à 15h30)**. Lors du rendez-vous, se munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

ÉLABORATION PLUi-HD :

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD, nous vous informons que :

- Le document Diagnostic / Etat initial de l'environnement, dans sa version provisoire / janvier 2019 est à disposition du public pour consultation sur le site EPN depuis février 2019 (*page web : www.evreuxportesdenormandie.fr/67-plui-habitt-deplacements.htm*).
- l'élaboration du PLUi-HD, document stratégique de planification pour le développement et l'aménagement des 74 communes du territoire, se poursuit avec les travaux de réflexion en cours sur la phase PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durables*) ; l'approbation finale est prévue pour fin 2019 – début 2020.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

RAPPEL

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Tous les Français et Française majeurs jouissant de leurs droits civils et politique et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 et son décret n°2018-350 du 14 mai 2018 sont appliqués. Toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année. Toutefois, en ce qui concerne l'inscription sur les listes électorales pour le scrutin des élections européennes du 26/05/2019, la date butoir d'inscription est fixée au 31/03/2019.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription et de changement d'adresse : **pièce d'identité (carte d'identité, passeport en cours de validité), justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, téléphone)**. Ces demandes peuvent également être effectuées par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou par un tiers dûment mandaté muni des pièces ci-dessus indiquées.

RECENSEMENT MILITAIRE :

RAPPEL

Tous les jeunes gens et jeunes filles né(e)s entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 mars 2003 sont tenus, à la date de leur anniversaire, de se faire recenser auprès de la Mairie et ce, avant le 31 avril 2019. Ils doivent se munir du livret de famille de leurs parents. Pour tout renseignement complémentaire, contacter les services de la Mairie au ☎ : 02.32.37.95.54.

LES VINGT ANS DE LA BIBLIOTHÈQUE :

IMPORTANT

RAPPEL

Notre bibliothèque municipale fêtera ses vingt ans l'année prochaine. Les bénévoles souhaitent associer les habitants de Grosseoeuvre et ses hameaux à cet anniversaire. Grandisylvaines, Grandisylvains, vous avez des passions (*jardinage, peinture, tricot, broderie, astronomie, histoire du village...*) ; venez les partager avec les bénévoles et les habitants de la commune **le dimanche 28 avril 2019**. Ce pourra être sous forme de mini-expo, de discussions, d'ateliers, qui se dérouleront à la salle d'activités communales « Étienne Rayer ». Vous pouvez, à ce titre, contacter la bibliothèque ☎ : 02.32.58.30.09 ✉ : bibliotheque_grosseoeuvre@orange.fr ou les services de la mairie ☎ : 032.32.37.95.54 ✉ : mairie@mairie-grosseoeuvre.fr

COORDONNÉES ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE – SERVICE EAU POTABLE :

RAPPEL



⇒ Gestion clientèle ☎ : 09.69.32.70.80
⇒ Problèmes techniques ☎ : 02.33.79.46.79 – Astreinte (de 18h00 à 8h00) ☎ : 09 69 32 69 33

COORDONNÉES ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE – SERVICE SPANC - RÉHABILITATION ASSAINISSEMENT :

La commune de Grosseoeuvre est désormais référencée en zone d'assainissement non collectif. Toutefois, selon l'agence de l'Eau Seine Normandie, la commune de Grosseoeuvre ne fait pas partie des cinq communes du territoire d'Évreux Portes de Normandie pouvant prétendre à des subventions dans le cadre de la réhabilitation d'assainissement non collectif. Même si une étude est actuellement en cours auprès des services du SPANC en vue d'étendre éventuellement ces subventions à des communes qui comme la nôtre, ont rebasculé leur zonage d'assainissement, aucun programme de ce type n'est prévu pour cette année 2019. Nous conseillons donc à tout propriétaire souhaitant réhabiliter son installation de consulter les services du SPANC. Un projet devra ensuite être soumis à ces mêmes services. Pour information : tout projet déposé donnera lieu à un délai d'instruction correspondant à quinze jours calendaires à partir de la réception du dossier complet par le SPANC (*ce délai passe à 22 jours lors de la période estivale de juillet et août*).



⇒ Services du SPANC ☎ : 02 33 79 46 79 – anc@epn-agglo.fr

RECYCLAGE PAPIER – NOUVELLE COLLECTE :

RAPPEL

L'Association des Parents d'Élèves de Grosseoeuvre proposera une nouvelle collecte de papier durant la période du 20 au 27 mai 2019. Une benne stationnera sur le parking de la place des Commémorations durant toute cette période (*Parking Mairie / École*). Pour toute information complémentaire, contacter ☎ : 06.37.90.09.99. ou ☎ : 06.62.74.42.31.

.../...

FRELON ASIATIQUE – VESPÀ VELUTINA :**RAPPEL**

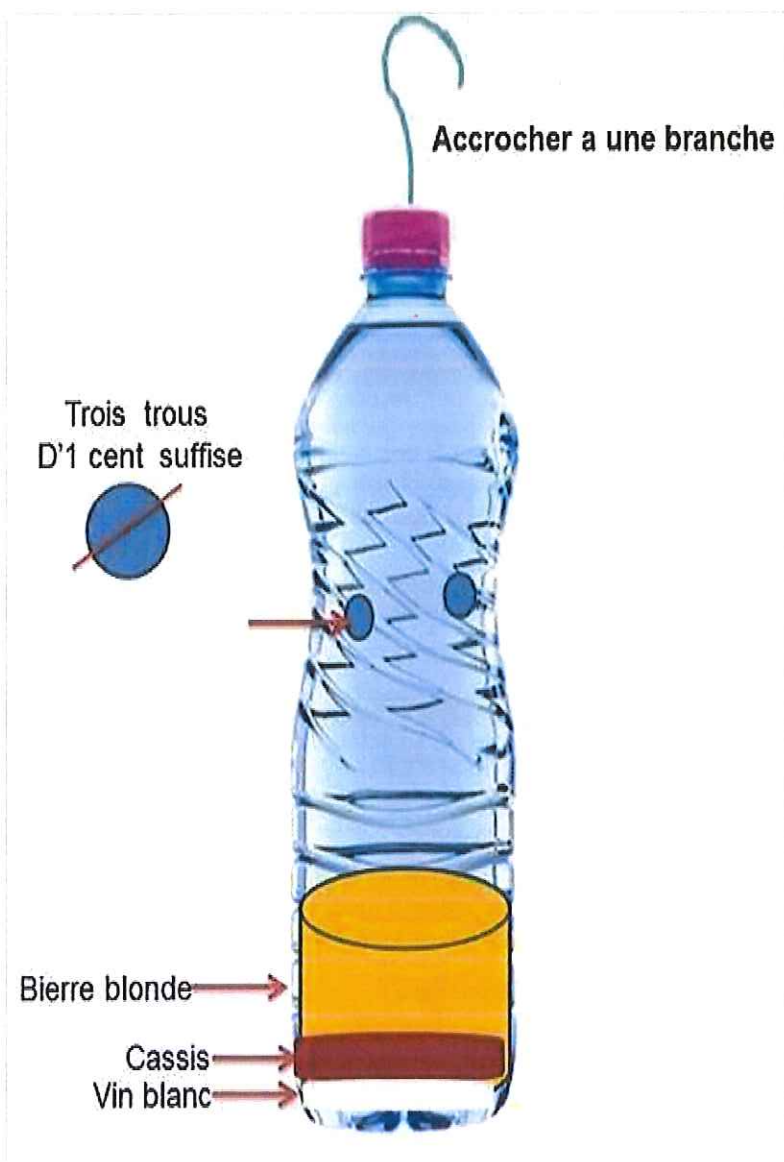
Nous vous rappelons qu'il est possible d'agir contre l'expansion du frelon asiatique en fabriquant des pièges. Les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des mâles passent l'hiver et meurent. Seules les reines se camouflent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc. Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter. Nous pouvons agir en installant dans nos jardins des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids. Pour fabriquer ces pièges (voir schéma ci-dessous), il suffit de récupérer des bouteilles plastiques d'eau minérale, de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé 1/3 de bière brune ou bière blonde ou de sirop de menthe (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis (la période la plus propice pour ces pièges étant de la mi-février à la mi-avril), puis de percer deux ou trois trous sur la bouteille. Ne pas oublier de renouveler régulièrement la mixture

Si vous constatez un nid, ne le secouez pas, ne secouez pas son support, ne vous approchez pas trop près et ne cherchez pas à le détruire vous-même. En cas de suspicion, contacter le groupement de la défense sanitaire de l'Eure ☎ : 02.32.23.86.86 ou David OURSEL au ☎ : 06.19.47.54.27.

Grossoeuvre, le 28 février 2019

Le Maire,

Étienne COLLEU.

**SCHÉMA PIÈGE À FRELONS ASIATIQUES****Préparation :**

- 100 ml de bière blonde, brune ou sirop de menthe,
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier car le vin blanc repousse les abeilles),
- 100 ml de sirop de cassis.

Consignes :

- ⇒ Mélangez ces trois liquides,
- ⇒ Percez des trous à la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille (comme sur le schéma),
- ⇒ Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.